**Renforcement Économique des Femmes de la Filière Arganière au Maroc (REFAM)**

**Expert en certification aux normes de qualité**

Mandat :  Vulgarisation des certifications aux norme de qualité de l’huile d’arganier

Relève de :  Chef d’équipe basé à Agadir

1. Contexte

Cowater International en partenariat avec l’Agence Nationale des Zones Oasiennes et de l’Arganier (ANDZOA), a été mandaté pour mettre en œuvre le projet *Renforcement économique des femmes de la filière Arganière au Maroc* (REFAM), projet cofinancé par Affaires mondiales Canada et le Gouvernement marocain.

Le projet d’une durée de quatre ans vise l’autonomisation économique des femmes dans la filière arganière. Il comprend des interventions au niveau (1) du développement des capacités des instances de gouvernance de la Fédération interprofessionnelle de la filière de l’argane, (2) de la structuration de l’amont de la filière par le biais de création de coopératives de collecte du fruit de l’argane (affyache), (3) de l’appui aux coopératives féminines d’extraction d’huile, (4) de l’accès au marché ; et, (5) de la réduction des écarts dans la participation des femmes à tous les échelons de la filière.

L’accès aux marchés exige des opérateurs de disposer de certifications aux normes et standards spécifiques à chaque pays de destination des produits. En outre, l’Etat marocain a mis en place plusieurs normes et standards relatifs à la production et la commercialisation des huiles alimentaires et cosmétiques à l’intérieur du territoire national. S’ajoute à toutes ces normes, les certifications que certains clients exigent pour s’approvisionner chez les opérateurs de la filière.

Devant cette multitude de normes et standards de qualité, les opérateurs de la filière d’argane sont confrontés aux difficultés de choix des normes auxquelles doivent être certifiés étant donnée les coûts qu’engendrent les démarches de certification. Ainsi, le projet REFAM envisage de développer un outil simple de vulgarisation aux différentes des normes et les processus de certification y afférents. Sous forme d’un guide facile et succinct, il devra être diffusé auprès d’un large éventail d’opérateurs de la filière via divers supports de communication.

Dans ce contexte, le projet REFAM compte recruter les services d’un-e expert-e au titre des présents termes de référence pour l’élaboration d’un guide de vulgarisation des certifications aux normes et standards de qualité destiné aux opérateurs de la filière d’argane. Ce guide explicitera les exigences de certifications aux normes à satisfaire par les opérateurs pour assurer la qualité nécessaire de l’huile de l’argane à commercialiser au niveau national et international.

1. Objectifs

L’objectif de la présente mission est de rendre accessible aux différents acteurs de la filière arganière les informations sur les différentes certifications et normes de qualité de l’huile de l’argane et leurs intérêts.

1. Mandat

De manière générale, le mandat consiste en l’élaboration d’un guide de vulgarisation dans un langage simple, facilement accessible et illustré des différentes certifications aux normes de qualité existantes de l’huile de l’arganier en vue de les faire partager à un large public des acteurs de la filière arganière.

De manière plus spécifique, l’expert-e devra :

* Identifier les besoins et évaluer l’importance des certifications aux normes et standards de qualité pour la commercialisation de l’huile d’argane au niveau national et international par zones géographiques (i.e. Amérique du nord, Europe, Asie, Mena et Afrique) ;
* Présenter la typologie des certifications aux normes et standards de qualité existantes aux regards des exigences des marchés par zones géographiques (i.e. Amérique du nord, Europe, Asie, Mena et Afrique) ;
* Proposer une méthodologie de vulgarisation des démarches de certification
* Elaborer une première version du guide de vulgarisation des certifications accompagnée des fiches de vulgarisation expliquant la procédure et les modalités nécessaires pour l’obtention de chaque certification à faire valider par le commanditaire ;
* Produire la version finale du guide de vulgarisation validé.
1. Produits livrables
2. Une note méthodologique qui récapitule la démarche/approche, les tâches et l’échéancier de réalisation ;
3. La version préliminaire du guide de vulgarisation des certifications accompagnée des fiches de vulgarisation des certifications retenues pour validation ;
4. Version finale validée du guide de vulgarisation ;
5. Présentation Powerpoint en 2 langues :  française et arabe.
6. Profil recherché

L’expert doit justifier :

* D’une formation supérieure d’ingénieur en agro-alimentaire ou agro-industrie ou équivalent
* D’une expérience prouvée en matière de certifications des produits agroalimentaires
* D’une bonne connaissance des huiles alimentaires et cosmétiques

Le dossier de présentation des offres est composé des documents suivants :

* Une note méthodologique décrivant l’approche et les outils préconisés et adaptés au public cible à savoir les dirigeant-e-s des coopératives, entrepreneur-e-s, pour la réalisation des prestations avec l’échéancier d’exécution
* Le CV détaillé et actualisé qui met en évidence l’expertise pertinente par rapport à la mission
* Une estimation du nombre de jours nécessaires à la réalisation des prestations et les honoraires demandés.
* Des lettres de références relatives à des missions similaires réalisées par l’expert-e.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature au plus tard le **30 novembre 2022 à minuit** à l’adresse électronique suivante :

info@refam-cowatersogema.ma

Cette adresse électronique peut être utilisée pour communiquer avec l’équipe du projet REFAM et soumettre toute demande d’information complémentaire.